

COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2023 - 14H00 A ENTRECHAUX (SALLE POLYVALENTE)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente à Entrechaux, sous la présidence de Madame Bénédicte MARTIN, 1^{ère} Vice-Présidente, Madame Jacqueline BOUYAC, ayant été empêchée.

Nombre de délégués

En exercice : 47

Présents : 22

Représentés : 6

Total : 28 (min 24)

Quorum atteint

Nombre de voix

En exercice : 119

Présentes : 54

Exprimées par pouvoirs : 24

Total : 78

Délégués présents :

1 représentant du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Bénédicte MARTIN

2 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse (porteur de 9 voix) : Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT

1 représentant des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS)

4 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Yohann CONSTANTIN (Aurel), Michel JOUVE (Flassan), Annie REILLE (Savoillans), Jean-Pierre RANCHON (Sault).

14 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jérôme POITEVIN (Blauvac), Jean-Pierre BRAQUET (Caromb), Michel BLANCHARD (Carpentras), Alexandre ROUX (Entrechaux), Jean-Marc TESTE (Méthamis), Sonia JACOBEE (Modène), Gérard UGHETTO (Monieux), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Agnès

AUBERT (Saint Christol d'Albion), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon).

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Jacqueline BOUYAC pouvoir à Bénédicte MARTIN, Myriam SILEM pouvoir à Sophie RIGAUT, François ILLE (Le Beaucet) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Catherine PAFFENHOFF (Faucon) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols) pouvoir à Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric TENON (Malaucène) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan).

Membres associés à voix consultative : Christian GELY (Chambre d'agriculture de Vaucluse),

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Camille VALLEE, Anthony ROUX, Vincent THOMANN, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux), Carole TOUTAIN (Département de Vaucluse), Sébastien NINON (Région Sud).

Absents/Excusés : Claire ARAGONES, Georges BOTELLA, Siegfried BIELLE (Aubignan), Alain CONSTANT (Bedoin), Gilles GRILLET (Le Barroux), Roland RUEGG (Brantes), Florence BERTRAND (Crestet), Serge SAES (Crillon le Brave), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Louis BONNET (Mazan), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Olivier GIRARD (Puyméras), Gilles VEVE (Saint Didier), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Valérie FABRE (Saint Romain en Viennois), Damienne MARION (Vaison la Romaine), Jérôme BOULETIN (Cove), Gérard RAINERI (CCVV), Pierre BONNET BRUNA (Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération des Chasseurs de Vaucluse), Marie Héléne VATAUX (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse), Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux).

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE
PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS
DONNEE PAR LE COMITE SYNDICAL PAR DELIBERATION DU 21 SEPTEMBRE 2021

DECISION 2023-09 portant demande de subvention spécifique auprès du Fonds Vert Ingénierie à hauteur de 73 600 € pour 2024, correspondant aux 80 % de la dépense prévisionnelle, afin de soutenir l'ingénierie du Parc visant à mettre en œuvre le volet « Energie-Climat » de la Charte du Parc.

DECISION 2023-10 portant demande de subvention auprès de la DREETS dans le cadre de l'AAP « Mieux manger pour tous » pour soutenir les actions du projet alimentaire territorial dans la lutte contre la précarité alimentaire (montant sollicité 171 015 €) sur 3 ans.

DECISION 2023-11 fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative n°1 M57 portant virement de crédit d'un montant de 2 000 € vers le chapitre 026 depuis le chapitre 21 Opération 104 chapitre 21. *Conformément à la délibération du Comité Syndical du 09 juin 2022 autorisant la présidente à procéder à des transferts de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.*

DECISION 2023-12 portant attribution de l'accord-cadre à bons de commande 2023MP02 pour des prestations de conception et de réalisation graphique des supports de communication pour le PNR du Mont-Ventoux à NUANCES GRAPHIQUES. Le montant maximum annuel est fixé à 30 000 € HT et conclu pour une période initiale d'un an. Il pourra être reconduit tacitement par période successive d'un an sans que la durée totale ne puisse excéder trois ans.

DECISION 2023-13 portant demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité, une subvention spécifique à hauteur de 5 428,32 € pour 2023, correspondant aux 80 % de la dépense prévisionnelle, afin de permettre la création d'une placette de soutien alimentaire pour le Vautour percnoptère.

DECISION 2023-14 portant sur le marché public 2023MP06 passé avec la SAS Eco-Compteurs pour l'achat de 4 éco compteurs pour un montant de 19 480 € TTC.

DECISION 2023-15 fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative n°2 M57 portant virement de crédit d'un montant de 13 000 € vers le chapitre 21 Opération 101 depuis le chapitre 21 Opération 104 chapitre 21.

DECISION N°2023-16 portant demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour la mission éducation à l'environnement et au territoire 2024, dispositif pédagogique à destination du public scolaire et rendez-vous du parc, pour un cout total prévisionnel des actions d'Education à l'Environnement et au Territoire pour l'année 2024 de 62 500 € TTC subventionnable à 80%.

DECISION N°2023-17 portant demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour la mission éducation à l'environnement et au territoire 2024, transport des lycéens, dans le cadre du plan climat région, pour un coût total prévisionnel de cette action pour l'année 2024 de 12 000 € TTC (subventionnable à 100%).

DECISION N°2023-18 portant sur les travaux de rénovation de toiture à l'auberge de Savoillan montant de 14 844,00 € HT soit 16 328,40 € TTC.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente doit rendre compte à chaque séance du Comité Syndical des décisions prises par délégation, ainsi la Présidente vous propose de prendre acte des décisions sus mentionnées.

Le Comité,

Oùï, l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 22 - Pouvoirs : 6- Votants : 28

Suffrages exprimés : Pour : 78 - Abstention : 0 - Contre : 0

- ADOPTE le présent rapport,
- PREND ACTE des décisions de la Présidente.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Conseillère Régionale

Jacqueline BOUYAC